



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉLÉGATIONS AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ
DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES



**Conférence des commissions parlementaires
pour l'égalité des chances des femmes et des hommes
de l'Union européenne (CCEC)**

Palais du Luxembourg, Paris

Judi 3 juillet 2008



COMPTE RENDU



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
– Message de bienvenue de M. Christian Poncelet, président du Sénat	3
– Intervention de Mme Valérie Létard, secrétaire d'État auprès de M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, chargée de la solidarité.....	4
– Intervention de M. Nikolaus van der Pas, directeur général de la direction générale emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne	6

PREMIÈRE SÉANCE

« THÈME : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

Présidence de Mme Gisèle Gautier, présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

– Introduction de Mme Gisèle Gautier, présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	11
– Intervention de Me Gisèle Halimi, ancienne députée, avocate, présidente de l'association « Choisir la cause des femmes »	13
– Intervention de Mme Mercedes Erra, coprésidente exécutive d'Euro RSCG Worldwide, présidente d'Euro RSCG France.....	15
– Intervention de Mme Catherine Ferrant, directrice de l'innovation sociale et de la diversité de Total	16
DÉBAT	17

DEUXIÈME SÉANCE

« THÈME : L'ACCÈS DES FEMMES AUX FONCTIONS DE RESPONSABILITÉ »

Présidence de Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

– Introduction de Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.....	27
– Intervention de Mme Anna Záborská, présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen	28
– Intervention de Mme Françoise Vilain, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social	29
DÉBAT	31
CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE par Mmes Marie-Jo Zimmermann et Gisèle Gautier, présidentes des délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	39

Message de bienvenue de M. Christian Poncelet, président du Sénat :

Mme Gisèle Gautier, présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a tout d'abord donné lecture d'un message de bienvenue de M. Christian Poncelet, président du Sénat, empêché.

Dans ce message, M. Christian Poncelet a tout d'abord exprimé son regret de ne pouvoir assister à cette réunion de la Conférence des commissions parlementaires pour l'égalité des chances des femmes et des hommes de l'Union européenne (CCEC), consacrée à « *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » et à « *L'accès des femmes aux fonctions de responsabilité* », deux thèmes illustrant le combat pour le « *vouloir vivre ensemble* », qui passe par la défense des valeurs républicaines, au premier rang desquelles figurent l'égalité des chances et son corollaire, le refus des discriminations.

Il a estimé que pour continuer à progresser, l'Europe devait, comme le souligne la chancelière allemande Angela Merkel, favoriser la juste représentation des femmes dans les instances dirigeantes, politiques comme économiques.

Il a considéré qu'il n'était plus possible de se satisfaire d'une situation où les femmes joueraient éternellement les « *seconds rôles* », ou pis les « *faire-valoir* » d'une classe politique ou de dirigeants qui veulent se donner bonne conscience à peu de frais, et que chaque femme devrait devenir « *un citoyen à part entière et non plus entièrement à part* ».

Constatant que l'écart moyen de rémunérations restait une réalité alors que les femmes représentaient un peu moins de la moitié de la population active et que plus on s'élevait dans la hiérarchie sociale, moins les femmes étaient présentes, il a souligné que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constituait un quadruple enjeu :

– un enjeu universel lié aux droits fondamentaux de la personne humaine ;

– un enjeu démocratique ensuite, car comme le rappelait à juste titre M. Jacques Chirac, alors Président de la République, « *le degré de civilisation d'une société se mesure d'abord à la place qu'y occupent les femmes* » ;

– un enjeu économique également, car l'égalité professionnelle est un facteur de croissance et de modernité ;

– un enjeu social enfin, qui fonde la modernité sur le partage réel des responsabilités et la mise en oeuvre d'une nouvelle dynamique entre les hommes et les femmes dans la gestion de la société, autour des valeurs du respect, de la dignité et de la responsabilité.

Intervention de Mme Valérie Létard, secrétaire d'État auprès de M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, chargée de la solidarité :

Après s'être réjouie de l'initiative parlementaire à l'origine de cette rencontre « *porteuse d'espérances* », Mme Valérie Létard a rappelé que l'égalité entre les hommes et les femmes était un principe fondamental solidement ancré dans l'histoire de la construction européenne et faisait partie des priorités politiques du Gouvernement français. Elle a annoncé la prochaine réunion, en novembre 2008, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, d'une conférence de niveau ministériel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Face à « *l'enjeu stratégique* » de l'égalité des hommes et des femmes dans le monde du travail, elle a souligné l'intérêt de cette rencontre pour mettre en valeur des témoignages et des expériences concrètes, pour valoriser les bonnes pratiques et faire avancer les choses en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Elle a ensuite rappelé quelques données statistiques sur la situation des femmes dans le monde du travail des 27 pays de l'Union :

– tout d'abord, le taux d'activité des femmes progresse chaque année pour atteindre une moyenne européenne de 57 % (70 % en Suède, près de 74 % au Danemark, contre 46 % en Grèce et 35 % à Malte) alors que l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes s'est réduit (en passant de 17 points en 2000 à 14,4 points en 2006) ;

– en 2007, plus des trois quarts des salariés à temps partiel étaient des femmes (76,5 %), soit une femme sur trois contre moins d'un homme sur dix (le niveau de temps partiel variant de 30 % en France à 75 % aux Pays-Bas) ;

– même si le taux de chômage des femmes a atteint en 2007 son niveau le plus bas depuis dix ans, à 9 %, l'écart entre les hommes et les femmes est deux fois moins important au Royaume-Uni ou en Autriche qu'en France où il s'élève à 10,9 %, chiffre supérieur à la moyenne de l'Union ;

– enfin, les écarts de salaires n'ont diminué que d'un point depuis 2000 et restent stables à 15 % en moyenne (l'écart de rémunération étant de 25 % en Estonie, proche de 20 % en France et 3 % à Malte).

Elle a souligné deux points de convergence entre les 27 pays de l'Union : d'une part, élément positif, partout le niveau d'éducation des femmes a rejoint, voire dépassé celui des hommes ; d'autre part, élément négatif, les inégalités persistent dans tous les pays quant à l'accès des femmes aux responsabilités.

Elle a constaté que la place des femmes dans la prise de décision avait progressé, comme en témoignent les exemples de femmes chefs d'entreprise ou ministres, ainsi que le franchissement du seuil de 10 % de femmes dans les conseils d'administration des sociétés du CAC 40, mais que les femmes

étaient encore largement exclues de certains domaines comme la recherche, les métiers scientifiques, la haute technologie, le bâtiment, et demeuraient concentrées dans certaines branches traditionnelles et dans des fonctions de management intermédiaires. En Europe, 30 % de femmes seulement sont chefs d'entreprise, contre 50 % aux États-Unis.

Considérant que la participation des femmes au marché du travail, leur insertion professionnelle, la reconnaissance de leurs compétences et la valorisation de leurs potentialités étaient essentielles pour l'efficacité et la compétitivité économique, Mme Valérie Létard a indiqué que dans le cadre de l'action qu'elle menait aux côtés de M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, le Gouvernement avait organisé une Conférence nationale tripartite sur l'égalité salariale et professionnelle le 26 novembre 2007, qui avait permis de fixer les pistes d'action du Gouvernement et des partenaires sociaux.

Elle a rappelé que la résorption des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes s'appuyait sur un instrument de mesure adapté pour établir un diagnostic des écarts de situation existants : le rapport de situation comparée, en précisant qu'un guide pratique, mis en ligne sur le site Internet du ministère du travail dès mi-juillet et comportant un modèle-type de rapport, avait été élaboré pour aider les entreprises à réaliser ce rapport.

Elle a ajouté qu'un projet de loi serait déposé devant le Parlement au début de l'année 2009 afin de prévoir une sanction financière applicable aux entreprises qui ne se doteraient pas d'un plan de résorption des écarts salariaux avant le 31 décembre 2009 : cette sanction, qui pourrait être exprimée en pourcentage de la masse salariale, devra être d'un montant suffisamment dissuasif pour convaincre les entreprises d'agir avant la date butoir et aura une vocation redistributive en abondant les moyens de l'État dédiés aux entreprises qui engagent des démarches en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des emplois.

Elle a indiqué que le Gouvernement veillait à encourager la progression de la négociation collective de branche et la négociation collective d'entreprise (800 accords ayant abordé la thématique de l'égalité professionnelle en 2007, contre 400 en 2006 et 289 en 2005).

Elle a ajouté que le Gouvernement souhaitait également lutter contre le temps partiel subi et éclaté, grâce à l'organisation d'une table ronde à l'automne prochain avec les secteurs d'activité les plus concernés, comme ceux de la grande distribution ou de la propreté, et à la recherche de réponses adaptées, comme par exemple en matière de formation, multi activité, amplitude horaire du travail, déploiement du temps partiel vers le temps plein, conciliation des temps de vie.

Elle a appelé de ses vœux un rééquilibrage entre pères et mères concernant le congé parental et mentionné le lancement d'une « *Charte de la parentalité* », signée à ce jour par une trentaine d'entreprises contribuant activement à créer un environnement favorable aux salariés parents.

Enfin, elle a évoqué le « *label égalité* » décerné à une quarantaine d'entreprises ayant adopté une démarche en faveur de l'égalité professionnelle. Elle a précisé que les actions engagées par le Gouvernement en faveur de l'égalité professionnelle étaient relayées au niveau régional par les préfets de région et qu'une nouvelle rencontre avec les partenaires sociaux serait organisée à l'automne prochain.

Par ailleurs, elle a salué l'adoption récente d'un amendement modifiant l'article premier de la Constitution pour « *favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales* », qui permettra d'adopter des textes législatifs destinés à assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les instances juridictionnelles, délibératives et de décision du monde du travail, et complètera ainsi la révision constitutionnelle adoptée le 28 juin 1999 pour consacrer le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

En conclusion, Mme Valérie Létard a souligné que si l'égalité était acquise en droit, elle ne se concrétisait pas totalement dans les faits.

Jugeant inacceptable toutes les formes de violence et d'atteinte à l'intégrité des femmes, elle a convié les participants à la CCEC à visiter l'exposition du Conseil de l'Europe intitulée : « *Briser le silence autour de la violence domestique* » présentée temporairement au Sénat, à l'initiative de M. Jean-Guy Branger, sénateur, membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat et de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Intervention de M. Nikolaus van der Pas, directeur général de la direction générale emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne :

Après avoir présenté les excuses de M. Vladimír Špidla, commissaire européen en charge de l'égalité des chances, retenu par la présentation devant le Parlement européen du nouvel agenda social adopté la veille par la Commission européenne, M. Nikolaus van der Pas, directeur général de la direction générale emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne, a salué la présidence française, porteuse d'espoirs de progrès pour l'Europe sociale dans laquelle la question de l'égalité prend une place importante. Il a évoqué une prochaine réunion informelle des ministres sur ce sujet à Paris, les 10 et 11 juillet.

Soulignant que l'action dans ce domaine se déroulait à tous les échelons, national, régional, local, il a estimé que l'Europe avait à jouer un rôle de mobilisation sur la priorité à accorder aux questions sociales, ainsi que d'initiateur de convergences entre les politiques nationales.

Rappelant l'importance de la dimension sociale de l'Europe, il a indiqué que l'agenda social approuvé par la Commission européenne était

destiné à rechercher le meilleur positionnement possible pour accompagner le développement des États membres sur le plan social.

Il a souligné que l'égalité figurait parmi les valeurs fondamentales de l'Union européenne, permettant d'assurer la dignité de la société toute entière.

Évoquant ce que les Anglais appellent le « *business case* », il a également fait valoir l'intérêt économique, pour les entreprises, de promouvoir cette valeur fondamentale de l'égalité, dans un contexte de globalisation et d'évolution démographique nécessitant la mobilisation de tous les talents de notre société et de tous les facteurs de production et de productivité.

Il a considéré que si les femmes, majoritaires en Europe dans la population mais aussi parmi les diplômées de l'université, n'étaient pas pleinement intégrées dans cette mobilisation, il s'agirait d'un gâchis injustifiable et qu'il faudrait donc « tout faire » pour que l'égalité hommes/femmes soit réalisée, en étendant d'ailleurs cet effort en faveur de l'égalité à l'intégration des personnes âgées, ou des handicapés, ou encore de certaines populations marginalisées, par exemple.

M. Nikolaus van der Pas a rappelé que l'Union européenne avait adopté une législation importante pour assurer l'égalité : des directives communautaires, transposées dans les législations nationales, assurent l'absence de toute discrimination, y compris celle entre les hommes et les femmes, dans le milieu du travail, alors qu'une directive, également transposée par les États membres, a aboli les discriminations entre hommes et femmes dans l'accès aux marchandises et aux services.

Au-delà de cette législation, il a évoqué le plan d'action engagé par la Commission européenne sous l'intitulé « *feuille de route pour l'égalité hommes-femmes* » qui comprend de nombreuses mesures et initiatives pour faire avancer ce dossier, ainsi que des stratégies d'ensemble auxquelles tous les États membres ont souscrit, comme par exemple la stratégie de Lisbonne, au sein de laquelle l'insertion des femmes sur le marché du travail constitue un élément très important, sans oublier les fonds structurels en Europe qui apportent un soutien aux États membres pour le cofinancement de projets améliorant l'égalité hommes-femmes.

Il a en outre mentionné une directive importante concernant le congé parental, qui assure la reconnaissance de ce congé dans les législations nationales, ainsi que divers engagements politiques des États membres, comme par exemple au titre de l'action de Barcelone, relative à l'accès des femmes à des modes de garde d'enfant suffisants.

Tout en admettant que beaucoup restait à faire, il a signalé les progrès déjà accomplis, en citant un chiffre : sur 12 millions d'emplois créés depuis 2000, c'est-à-dire le début de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Europe, plus de la moitié, soit 7,5 millions, sont occupés par des femmes.

Constatant qu'en général, les mentalités étaient en train de changer, il a cependant souligné les déséquilibres persistants : le « *plafond de verre* », la

prédominance des femmes dans le travail à temps partiel et dans le travail à durée déterminée, le cloisonnement du marché du travail, et la concentration des femmes dans des secteurs faiblement rémunérés, d'où l'écart salarial important constaté en Europe, avec une moyenne de 15 %. Il a également relevé la prégnance des stéréotypes et de la ségrégation éducative en Europe, ainsi que la part prépondérante des femmes parmi les personnes menacées par le risque de pauvreté.

S'agissant de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, il a constaté que la charge des soins apportés aux enfants, mais aussi de ceux apportés aux personnes âgées, reposait principalement sur les femmes, ce dont témoigne une chute de près de 15 % du taux d'emploi des femmes entre 20 et 48 ans, lorsqu'elles ont au moins un enfant, tandis que pour cette même tranche d'âge, le taux d'emploi des hommes augmente.

Malgré les progrès réalisés, il a de nouveau souligné qu'il restait beaucoup à faire sur le plan national, dans les entreprises, parmi les partenaires sociaux, et au sein de la société civile dans son ensemble.

M. Nikolaus van der Pas a indiqué que la Commission suivait avec grande attention la mise en œuvre de la « *feuille de route* » et qu'elle était également active sur le plan législatif. Il a précisé qu'une consultation avait été mise en place avec les partenaires sociaux pour améliorer la directive relative au congé parental et que ce travail avait débouché sur une communication présentant de nouvelles idées sur les diverses formes de congé ouvertes aux hommes : congé paternel, congé filial, congé d'adoption, qui devraient permettre de diminuer la charge pesant sur les femmes et de faciliter leur accès au marché du travail, afin qu'elles ne soient plus confrontées à un choix entre « *famille d'abord* » ou « *carrière d'abord* ».

Selon lui, la situation de plusieurs pays européens montre en effet que cette conciliation est parfaitement possible. Il a ajouté que cette initiative, reprise dans l'agenda social, devrait faire l'objet d'une proposition de directive à l'automne, avant d'évoquer d'autres initiatives, telles que celle relative à l'amélioration de la protection sociale des épouses des travailleurs indépendants.

Outre ces initiatives législatives, il a mentionné une série de communications importantes, par lesquelles la Commission souhaite mobiliser l'attention en Europe, sur le thème, dans le sens le plus large, de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, essentielle dans le contexte démographique : communication sur l'écart salarial, communication concernant le progrès, ou l'absence de progrès, dans la création des structures de modes de garde.

Enfin, après avoir évoqué l'initiative prise par la Commission européenne pour mettre en place un « *Réseau européen pour la promotion des femmes au niveau de la prise de décision* » et remercié Mme Gisèle Gautier pour sa participation à ce réseau, il a souligné la priorité qu'il convenait également d'accorder, au niveau européen, à la lutte contre les violences et le trafic humain.

PREMIÈRE SÉANCE :
**« THÈME : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES »**

Introduction de Mme Gisèle Gautier, présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :

Mme Gisèle Gautier a introduit la première séance, consacré au thème de l'égalité professionnelle, en se réjouissant d'accueillir à Paris, au Sénat, à l'occasion de cette toute première réunion interparlementaire européenne de la présidence française, une soixantaine de parlementaires étrangers, femmes et hommes, représentant une vingtaine de pays membres de l'Union européenne ou candidats, sans oublier le Parlement européen, ainsi que le Conseil de l'Europe présent à titre d'observateur.

Elle a formé le vœu que cette Conférence permette de mieux connaître les mesures législatives et les bonnes pratiques mises en place par les différents partenaires et amis européens, afin que l'on puisse utilement s'en inspirer pour améliorer la situation des femmes dans chacun des pays européens, grâce à l'élaboration de projets suivis d'actions concrètes.

Après avoir rendu hommage à M. Vladimír Špidla, commissaire européen chargé de l'égalité des chances, présent au dîner offert à l'Assemblée nationale la veille au soir, pour son engagement personnel en faveur d'une égalité effective entre les femmes et les hommes, et salué la présence de Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité, ainsi que de M. Xavier Bertrand, ministre du travail, également présent lors du dîner de la veille, Mme Gisèle Gautier a considéré que l'égalité professionnelle était une condition essentielle pour atteindre une véritable égalité des chances entre femmes et hommes, et se situait d'ailleurs au cœur des actions engagées par la Commission européenne dans le cadre de la « *Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010* ».

Elle a constaté que la situation professionnelle des femmes présentait aujourd'hui bien des similitudes dans les différents pays de l'Union européenne : de plus en plus nombreuses à travailler, les femmes sont aussi désormais en moyenne plus diplômées que les hommes lorsqu'elles se présentent sur le marché du travail, mais, paradoxalement, la réussite des filles dans leurs études ne trouve pas le prolongement qu'elle devrait avoir dans la vie professionnelle. En effet, les femmes restent cantonnées dans quelques secteurs d'activité où elles occupent des professions peu diversifiées et souvent peu qualifiées et peu rémunérées.

Elle a rappelé que dans l'ensemble de l'Union européenne, 84 % de l'emploi des femmes se concentrait dans les activités de services, les femmes étant massivement présentes dans les secteurs de la santé et de l'action sociale, de l'éducation, du commerce de détail et de l'administration publique, mais très faiblement représentées dans l'industrie et le bâtiment.

Elle a relevé qu'il faudrait en moyenne réallouer un quart de l'emploi pour parvenir à un rééquilibrage satisfaisant entre femmes et hommes, tout en soulignant que cette « *ségrégation horizontale* » s'accompagnait d'une « *ségrégation verticale* » : dans les professions où elles sont présentes, les

femmes sont peu nombreuses dans les fonctions de responsabilité ; ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, les conseils d'administration des 50 plus grandes entreprises européennes ne comptent qu'une femme pour 10 hommes environ.

Selon Mme Gisèle Gautier, ce phénomène bien connu du « *plafond de verre* » pourrait également être désigné sous les termes de « *plancher de glu* », les femmes n'arrivant pas à décoller malgré leurs études brillantes et restant accrochées à des postes secondaires.

Elle a rappelé également que d'une manière générale dans l'Union européenne, les femmes étaient plus souvent touchées par le temps partiel, les statuts précaires et le chômage, notant qu'une femme européenne sur trois travaillait à temps partiel, contre moins d'un homme européen sur dix.

Elle a estimé que le temps partiel n'était jamais véritablement choisi, car la plupart du temps en réalité imposé par les contraintes familiales ou l'insuffisance des structures de garde des enfants. Elle a, à cette occasion, évoqué le phénomène particulièrement préoccupant de la précarisation croissante des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses.

Puis elle souligné les conséquences très préjudiciables de cette situation en termes d'inégalités salariales et de retraites, rappelant que, selon les chiffres de la Commission européenne, l'écart moyen des rémunérations horaires entre les femmes et les hommes était d'environ 15 % et restait stable. Elle a déclaré que cette situation n'était tout simplement pas acceptable, alors même que le principe d'égalité entre les genres était proclamé dans tous les textes européens.

Selon elle, réduire ces inégalités professionnelles et salariales est aujourd'hui un objectif de justice sociale, et en même temps un enjeu essentiel en termes d'efficacité économique, car les prévisions montrent qu'un développement de la mixité des emplois sera à moyen terme indispensable pour faire face aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs en tension.

Évoquant ensuite la situation française, elle a rappelé que la France avait réussi à allier l'accroissement de l'activité professionnelle des femmes et le maintien d'un taux de natalité élevé, en dépit d'un nombre de places de crèches notoirement insuffisant, mais que les écarts salariaux entre femmes et hommes demeuraient très importants, de l'ordre de 15 à 20 %, malgré l'existence d'un arsenal législatif très développé prévoyant notamment l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés d'établir un rapport de situation comparée, ainsi que d'engager des négociations sur les objectifs d'égalité professionnelle.

Elle a regretté que ce dispositif législatif particulièrement ambitieux n'ait été que faiblement appliqué jusqu'à présent : 30 % seulement des entreprises ont établi le rapport prévu par la loi, et pire encore, seulement 3 % d'entre elles ont ouvert des négociations.

Rappelant à la suite de Mme Valérie Létard que le Gouvernement français avait annoncé la présentation d'un nouveau projet de loi tendant à

instituer des pénalités financières applicables aux entreprises qui n'auraient pas mis en place d'ici 2010 un plan de résorption des écarts salariaux, elle a souligné qu'elle avait depuis plusieurs années déjà pris position en faveur de la mise en place de sanctions financières et s'est demandé s'il faudrait également en arriver là dans les autres pays de l'Union européenne.

Elle a conclu en insistant à nouveau sur l'importance d'un rééquilibrage entre femmes et hommes dans l'ensemble des métiers pour réduire les causes structurelles des inégalités salariales et sur la nécessité de lutter contre la prégnance des représentations stéréotypées et de remédier aux dysfonctionnements de l'orientation, avant de céder la parole à Me Gisèle Halimi, qui avec son association « *Choisir la cause des femmes* » a été à l'initiative d'un fort intéressant ouvrage intitulé : « *La clause de l'européenne la plus favorisée* ».

Intervention de Me Gisèle Halimi, ancienne députée, avocate, présidente de l'association « Choisir la cause des femmes » :

Me Gisèle Halimi a tout d'abord rendu hommage à l'action menée par les présidentes des délégations aux droits des femmes des deux assemblées, Mmes Gisèle Gautier et Marie-Jo Zimmermann.

Puis elle a évoqué une « *double espérance* » relative à l'Europe et à la cause des femmes, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne.

Elle a expliqué que l'idée de la « *clause de l'Européenne la plus favorisée* » avait germé dans son esprit depuis début 1980, à la suite de la première élection du Parlement européen au suffrage universel et à partir du constat des importantes inégalités de traitement existant entre citoyennes de l'Union européenne.

Elle a précisé qu'une équipe pluridisciplinaire de bénévoles de l'association « *Choisir la cause des femmes* » avait travaillé d'arrache-pied pendant plus de deux ans pour établir une comparaison de la situation des femmes dans les différents pays de l'Union européenne.

Après avoir passé en revue la législation de tous les pays européens, cette équipe a notamment constaté que certains pays avaient une législation plus avancée que celle de la France sur certains points.

Cette démarche a permis d'établir un « *bouquet législatif* » du mieux disant européen pour les femmes, composé de la sélection de dix pays et de quatorze lois nationales : par exemple, la Lituanie a été sélectionnée pour la législation relative au harcèlement, l'Estonie pour celle concernant l'autorité parentale, ou encore l'Espagne pour son « *extraordinaire loi-cadre* » sur les violences à l'égard des femmes.

Me Gisèle Halimi a indiqué que ce travail avait débouché sur la publication d'un livre préfacé par M. Vladimír Špidla et présentant une

proposition de « *clause de l'Européenne la plus favorisée* », dont elle a donné lecture :

« *Chaque État membre appliquera à ses citoyennes un bouquet législatif composé des lois les plus avancées et déjà existantes dans l'un ou l'autre des 27 pays de l'Union.*

« *Ces lois réglementent les droits spécifiques des femmes dans des domaines tels que le choix de leurs maternités, leur vie professionnelle et familiale, la lutte contre les violences et la parité politique.* »

Ce livre traite successivement de l'ensemble des législations sur les différents sujets intéressant la cause des femmes :

– « *choisir de donner la vie* » (éducation sexuelle, contraception, avortement) ;

– la famille (unions et désunions, congé parental, autorité parentale) ;

– les violences (violences conjugales, viol, prostitution et traite des femmes, harcèlement) ;

– le travail (éducation, salaires et rémunérations, chômage, retraites, temps partiel) ;

– la politique (place des femmes dans les instances politiques, mesures pour la parité).

Il comporte également, pour chaque pays, deux interviews, dont l'une d'une personnalité exerçant des fonctions officielles (ministre ou secrétaire d'État, par exemple) et l'autre d'une féministe reconnue dans son pays.

Me Gisèle Halimi a ajouté qu'un intense travail de « *lobbying* » auprès des institutions européennes lui avait permis d'obtenir de multiples soutiens, dont celui de M. Vladimír Špidla, commissaire européen chargé de l'égalité des chances, qui a considéré que la démarche engagée par « *Choisir la cause des femmes* » allait dans le sens de sa « *feuille de route* », de M. Franco Frattini, alors vice-président de la Commission européenne, et de nombreux membres du Parlement européen, ainsi que du Conseil de l'Europe.

Elle a également mentionné l'appui apporté par le Président de la République et différents ministres du gouvernement français qu'elle avait rencontrés (M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes, M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, auprès du ministre des affaires étrangères et européennes, M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, auprès du ministre des affaires étrangères et européennes, Mme Rachida Dati, Garde des Sceaux, ministre de la justice).

Puis elle a annoncé la tenue prochaine à Paris d'un grand colloque européen réunissant des représentants des 27 pays membres de l'Union européenne pour débattre des propositions formulées dans l'ouvrage publié par « *Choisir la cause des femmes* », au cours d'une série de tables rondes.

Elle a souligné l'exemplarité de la démarche de cet ouvrage, consistant à « *prendre ce qu'il y a de meilleur pour les femmes dans chaque pays* ».

Enfin, pour ne pas éluder la question de la faisabilité, eu égard aux incertitudes relatives à l'avenir du traité de Lisbonne, elle a fait observer que cette démarche pourrait être mise en œuvre dans le cadre des institutions actuelles, par exemple au moyen de l'adoption d'une directive laissant les pays membres libres des moyens à retenir pour atteindre les objectifs fixés.

En conclusion, elle a estimé que le féminisme n'était pas une démarche marginale, car « *quand les femmes avancent, la société toute entière avance* », rappelant que selon Stendhal, « *le degré de civilisation d'un pays se mesurait aux droits et aux libertés accordés aux femmes* ».

Intervention de Mme Mercedes Erra, coprésidente exécutive d'Euro RSCG Worldwide, présidente d'Euro RSCG France :

Mme Mercedes Erra a estimé que les choses n'avançaient que très lentement, constatant par exemple que les femmes qui sortaient des écoles de management rencontraient beaucoup de difficultés malgré leurs diplômes.

Au-delà du problème de l'écart salarial, elle a estimé que la question la plus importante était celle de l'image que les femmes ont d'elles-mêmes, soulignant que tout le poids de la responsabilité de la famille et des enfants continuait à peser sur elles.

Elle a noté que la parentalité conditionnait encore largement la relation des femmes à l'emploi en France : travaillent à temps plein 79 % des femmes sans enfant, mais seulement 68 % des femmes avec un enfant et 39 % des femmes avec plusieurs enfants. Elle a regretté que les enfants soient « *délégués à la mère* » et que de ce fait, les femmes, cumulant en fait deux journées de travail, travaillent en moyenne trois heures de plus par jour que les hommes.

Pour régler ce problème, elle a insisté sur l'importance de la communication sur l'image de la femme, en souhaitant que celle-ci montre davantage les femmes qui travaillent.

Elle s'est déclarée favorable à des mesures volontaristes, y compris la mise en place de quotas, et a salué l'intérêt du « *label égalité* » permettant de valoriser les entreprises qui prennent des mesures en faveur de l'égalité professionnelle.

Elle a souligné la nécessité d'encourager l'orientation des femmes vers des carrières scientifiques, déplorant que le poids des stéréotypes freine

leur accès aux classes préparatoires scientifiques, malgré leurs meilleurs résultats aux baccalauréats scientifiques.

Elle a conclu en considérant que l'on ne pouvait assimiler la question de la représentation des femmes à celle de la diversité, les femmes constituant la moitié de l'humanité.

Intervention de Mme Catherine Ferrant, directrice de l'innovation sociale et de la diversité de Total :

Mme Catherine Ferrant a souligné l'importance de l'enjeu de la diversification du management pour une entreprise comme Total, dans un contexte de « *guerre des talents* », où il faut chercher les talents partout, y compris chez les femmes.

Elle a expliqué que dans cette entreprise, la problématique de l'internationalisation et celle de la féminisation étaient gérées en parallèle, car l'on constatait une « *perte* » progressive des internationaux, comme des femmes, tout au long de la chaîne de management, au fur et à mesure de l'ascension dans l'échelle des responsabilités.

S'agissant des femmes, elle a indiqué que Total cherchait à les recruter au moins en proportion de leur part parmi les titulaires d'un diplôme, de façon à ce que les recrutements reflètent les choix scolaires des filles : par exemple, si les femmes représentent 20 % des titulaires du diplôme d'une école d'ingénieur, elles doivent aussi représenter 20 % des titulaires de ce diplôme recrutés par Total.

Relevant que l'entreprise « *investissait* » sur une personne recrutée en principe pour l'entièreté de sa vie professionnelle, Mme Catherine Ferrant a considéré qu'il y avait un intérêt économique à promouvoir les femmes pour éviter de les « *perdre* ».

Elle a précisé que, à cette fin, Total avait mis en place un arsenal d'indicateurs et d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, faisant l'objet d'un suivi annuel par le Conseil de la diversité.

À propos de la maternité, elle a souligné l'enjeu de reconnaître son importance pour la société et l'entreprise, mais en même temps d'en circonscrire les conséquences. Elle a évoqué une « *mesure phare* » mise en place par Total : une femme en congé de maternité a droit à une augmentation individuelle au moins égale à la moyenne de son augmentation individuelle des trois années précédentes.

Cependant, elle a souhaité qu'une fois la femme revenue dans l'entreprise après son congé de maternité, la parentalité soit « *déféminisée* » et que les hommes soient encouragés à s'impliquer davantage dans sa gestion, citant l'initiative prise par l'Observatoire de la responsabilité sociétale de l'entreprise (ORSE), qui a élaboré un guide destiné à insérer les hommes dans la démarche en faveur de l'égalité professionnelle.

Elle a souligné que cette démarche devait être construite avec les hommes, et non contre eux, faisant observer que les hommes exerçant des fonctions de responsabilité dans l'entreprise avaient parfois, vis à vis des femmes cadres, un « *conflit de fidélité* » par rapport au choix d'une épouse ayant décidé de rester à la maison pour s'occuper des enfants, alors qu'à l'inverse, les pères de jeunes femmes entrées dans la vie professionnelle s'érigeaient en « *champions de la féminisation* ».

Mettant l'accent sur la nécessité d'une évolution des mentalités, elle a constaté que les jeunes pères souhaitant s'occuper de leurs enfants rencontraient souvent comme premier obstacle un supérieur hiérarchique plus âgé qui n'avait pas lui-même adopté ce comportement auparavant.

En conclusion, elle a expliqué que Total n'avait pas fait le choix de chercher à obtenir le « *label égalité* », en raison d'une crainte de décevoir relative à la capacité concrète d'une entreprise pétrolière à remplir cet engagement fort sur le terrain, évoquant une « *peur de la surpromesse* ».



D É B A T

Un large débat s'est ouvert à l'issue des interventions des personnalités qualifiées, auquel ont pris part de nombreux participants à la Conférence.

– Mme Edite Estrela, vice-présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen :

Après avoir souligné les avancées du traité de Lisbonne, Mme Edite Estrela a indiqué qu'elle avait été rapporteur, au sein de cette commission, sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne et ses conséquences en matière de genre.

Elle a appelé à prendre des mesures concrètes en faveur de la cause des femmes, constatant qu'en Europe, malgré les progrès enregistrés en matière d'emploi et d'éducation des femmes, l'écart des rémunérations entre hommes et femmes n'avait baissé que d'un point depuis 2000 et que les femmes ne représentaient que 33 % des chefs d'entreprises, 23 % des députés nationaux et 33 % des députés européens.

Elle s'est étonnée de ce qu'il n'y ait que 18 % de femmes à l'Assemblée nationale française malgré l'adoption d'une loi sur la parité en politique, et a relevé qu'au Portugal, une loi sur la parité avait institué des pénalités financières applicables aux partis qui ne respectent pas la loi relative à la parité.

Sur ce point, Mme Gisèle Gautier, présidente, a précisé que des pénalités financières existaient également en France, mais qu'elles n'étaient pas réellement dissuasives à l'égard des grands partis.

– Mme Christiana Muscardini, membre de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen :

Mme Christiana Muscardini s'est déclarée favorable à la démarche engagée par Me Gisèle Halimi, consistant à prendre « *le mieux pour les femmes* » dans chaque pays européen.

Espérant que la présidence française permette d'insuffler une nouvelle dynamique, elle a souhaité que l'Europe soit étudiée dans les écoles primaires, que les législations civiles et pénales soient harmonisées et qu'une « *Charte des devoirs* » des citoyens européens soit élaborée pour permettre un meilleur respect de la femme dans la société.

Enfin, elle a évoqué le problème particulièrement préoccupant de la pratique des mutilations génitales affectant des femmes issues de l'immigration, en appelant de ses vœux une coopération européenne pour trouver des solutions législatives à ce problème.

Mme Gisèle Gautier, présidente, a approuvé ces propos en considérant que la France avait la volonté et le devoir de donner une nouvelle dynamique à l'Europe.

Mme Marie-Jo Zimmermann a estimé qu'il relevait de la responsabilité des parlementaires de faire œuvre de pédagogie auprès des citoyens pour leur faire comprendre l'intérêt et les bienfaits de la construction européenne.

– Mme Dina Akkelidou, présidente de la commission sur l'égalité des chances entre hommes et femmes de la Chambre des représentants de Chypre :

Mme Dina Akkelidou a constaté qu'à Chypre, un écart de 15 % subsistait entre les taux de chômage des hommes et des femmes et que les femmes restaient « *engluées* » dans des emplois subalternes, en dépit de qualifications souvent supérieures.

Elle a considéré qu'il était du devoir des parlementaires d'exercer un contrôle sur la mise en œuvre effective des lois en matière d'égalité des sexes, d'informer les femmes sur leurs droits et la société toute entière sur l'égalité des sexes, ainsi que de travailler en coopération avec le Gouvernement et la société civile en vue de parvenir à une meilleure égalité effective.

En réponse à une question de Mme Gisèle Gautier, présidente, elle a précisé que la législation chypriote avait été harmonisée avec la législation

européenne en matière d'égalité des sexes, mais qu'il y avait un véritable fossé entre les textes et la pratique et qu'il manquait surtout des mesures efficaces pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

– Mme Julie Rademacher, membre du Folketing du Danemark :

Mme Julie Rademacher a souligné les progrès accomplis au Danemark depuis une trentaine d'années en matière d'égalité des sexes.

Elle a constaté qu'il y avait désormais beaucoup de femmes, y compris des femmes jeunes, au Parlement, mais peu de femmes dans les assemblées locales (7 femmes maires sur 98 au total), contrairement à la situation prédominante en Europe, où les femmes exerçant des mandats politiques sont généralement plus nombreuses au niveau local qu'au niveau national.

Elle a précisé qu'un débat était actuellement en cours sur l'opportunité de l'instauration de quotas pour améliorer la représentation des femmes dans les municipalités et les conseils d'administration des entreprises. Elle a déclaré que le parti social-démocrate danois – dont elle est membre – était favorable aux quotas, rappelant qu'en Norvège, une loi récente avait instauré un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises.

Mme Gisèle Gautier, présidente, a constaté les progrès réalisés en France grâce aux lois sur la parité en politique et a précisé que la nouvelle loi de janvier 2007 sur l'obligation de parité au sein des exécutifs locaux permettrait de mettre en place un « *vivier* » de femmes qui pourraient ensuite devenir parlementaires.

Interrogée par Mme Gisèle Gautier sur les raisons du paradoxe résultant d'une proportion de femmes plus élevée au Parlement que dans les assemblées locales, Mme Julie Rademacher a expliqué qu'il n'était pas très attrayant d'être une femme politique au niveau local, en raison de la difficulté de concilier un mandat local, au demeurant mal indemnisé, avec une vie professionnelle et une vie familiale, alors que le mandat de parlementaire constituait un « *emploi* » à plein temps, dans lequel les jeunes femmes étaient très appréciées et très populaires.

– Mme Kerstin Griese, présidente de la commission des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse du Bundestag d'Allemagne :

Mme Kerstin Griese a indiqué qu'en Allemagne, les partis politiques avaient mis en place des quotas en faveur des femmes (de 40 % pour le SPD) et que des « *contrats volontaires* » avaient été conclus entre le gouvernement et de grosses entreprises privées, dont l'évaluation a montré le faible nombre de femmes aux postes de décision.

Constatant la difficulté pour les femmes de maintenir leur position dans l'économie une fois devenues mères, elle a considéré qu'il faudrait adopter des lois pour faire évoluer la situation dans le secteur privé.

Elle a souligné l'insuffisance des modes de garde d'enfants et la prégnance de mentalités très traditionnelles en matière de division des tâches entre les deux sexes.

Elle a cependant fait observer que l'adoption d'une loi sur le congé parental, inspirée des pays scandinaves, avait permis d'obtenir des progrès, un certain nombre d'hommes prenant désormais un congé parental.

– Mme Thalia Dragona, membre de la commission de l'égalité et des droits de l'homme du Parlement de Grèce :

Mme Thalia Dragona a constaté que certaines améliorations avaient été obtenues concernant la situation des femmes en Grèce, notamment une diminution du différentiel de rémunération entre hommes et femmes (qui est de l'ordre de 10 % seulement) et une augmentation de la proportion de femmes occupant des postes de responsabilité, mais que les femmes restaient sous-représentées dans les carrières universitaires et scientifiques, en particulier dans les « *sciences dures* ».

Elle a indiqué que des mesures législatives avaient été prises pour instituer des quotas de participation de femmes, mais a considéré qu'il fallait aussi promouvoir des changements sociaux plus profonds, notamment grâce à une prise de conscience du système éducatif.

– M. Arto Satonen, président de la commission de l'emploi et de l'égalité du Parlement de Finlande :

M. Arto Satonen a rappelé qu'il existait en Finlande une tradition de participation des femmes à la vie politique et qu'actuellement 55 % des parlementaires et 42 % des membres des assemblées locales étaient des femmes, notamment grâce à l'institution de quotas au niveau local, mais que la présence des femmes aux postes de responsabilité du monde économique était beaucoup plus faible.

Au sujet de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, il a indiqué qu'un comité dirigé par le premier ministre avait été mis en place en 2007 et avait permis d'aboutir à un accord prévoyant des augmentations de salaires en faveur des femmes dans le secteur public pour leur permettre d'atteindre le même niveau de rémunération que les hommes.

Au sujet du congé parental, il a évoqué le « *modèle* » islandais constitué par un congé parental divisé en trois parties : une pour la mère, une pour le père et la troisième décidée par la famille, qui a permis un accroissement du taux de natalité en Islande.

– Mme Olga Zrihen, membre du comité d’avis pour l’égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat de Belgique :

Mme Helga Stevens a indiqué que la proportion de femmes au Parlement s’était accrue de 12 à 35 % au cours des dix dernières années, grâce à une législation imposant la parité au sein des listes de candidats et prévoyant une représentation des deux sexes parmi les deux candidats en tête de liste.

Elle a salué le travail de « *gendermainstreaming* » mené par le Parlement européen et s’est déclaré favorable à la démarche entreprise par Me Gisèle Halimi, notant que le groupe socialiste du Sénat belge avait d’ores et déjà déposé une proposition de loi tendant à mettre en œuvre cette démarche.

Elle a souhaité la généralisation de l’élaboration de statistiques sexuées, constatant que dans de nombreux pays membres de l’Union européenne, c’était « *la croix et la galère* » pour obtenir des statistiques sur la présence des femmes dans les différents secteurs.

Elle a fait observer que le droit de choisir ou non de faire des enfants n’était pas assuré de la même façon partout en Europe et était même parfois en régression, considérant qu’il était inadmissible que les femmes européennes n’aient pas toutes les mêmes droits en matière d’avortement et soient de ce fait amenées à se déplacer à l’étranger.

Par ailleurs, elle a évoqué :

– l’intérêt de la vaccination contre le cancer du col de l’utérus, désormais généralisée en Belgique ;

– la nécessité de lutter contre les mutilations sexuelles féminines, qui a fait l’objet du dépôt d’un texte au Sénat belge ;

– et l’importance de promouvoir un emploi de qualité pour les femmes, compte tenu notamment des difficultés rencontrées par les mères de familles monoparentales pour faire vivre leur famille avec un seul salaire, souvent insuffisant.

– Mme Hillevi Engström, présidente de la commission du marché du travail du Parlement de Suède :

Mme Hillevi Engström a déclaré que même si la Suède était considérée comme un pays égalitaire, beaucoup de chemin restait néanmoins à faire, surtout pour faire évoluer les mentalités.

Selon elle, en dépit de l’existence d’un consensus politique sur l’importance de l’équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, le fardeau croissant pesant sur les femmes se paye de stress, de surmenage et de congés de maladie, et alors que les hommes ont les mêmes droits vis-à-vis de la parentalité, ils ne sont que 20 % à prendre un congé de paternité, notamment

parce que comme ils gagnent généralement plus, ils ont « *plus à perdre* » à rester à la maison.

Elle a précisé qu'une réflexion était en cours en Suède pour développer les mesures incitatives encourageant les hommes à rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. En particulier, un système de réduction d'impôt, d'un montant maximum de 300 euros par mois, va être mis en place en faveur du parent qui prend un congé parental alors qu'il a le salaire le plus élevé du couple.

Elle a également évoqué l'intérêt des mesures d'aide aux services à la personne, qui peuvent faciliter le retour des femmes au travail.

D'une manière générale, elle a considéré qu'aucun progrès ne pourrait être obtenu sans que les hommes prennent davantage part au fardeau parental, ce qui permettrait selon elle, de faire baisser le taux de divorce. Elle a souligné l'exemplarité du développement de pratiques vertueuses en la matière, en faisant observer que les hommes occupant des emplois qualifiés prennent plus de congés parentaux que d'autres.

– Mme Minodora Cliveti, présidente de la commission de l'égalité des chances et de la famille de la Chambre des députés de Roumanie :

Mme Minodora Cliveti a évoqué quelques problèmes spécifiques à la Roumanie :

– le taux de chômage des femmes n'est que de 4 %, car beaucoup de femmes quittent la Roumanie pour aller travailler dans d'autres pays européens ;

– les jeunes femmes étudient en moyenne plus que les hommes, mais n'obtiennent pas toujours des emplois de qualité ;

– une loi ouvrant, au père comme à la mère, la possibilité de prendre un congé parental rémunéré à 85 % du salaire pendant deux ans a permis à un certain nombre de pères de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, mais en raison d'un plafonnement récent du montant de la rémunération de ce congé, il ne présente généralement plus d'intérêt pour les hommes aujourd'hui ;

– la représentation des femmes en politique reste limitée (11 % de femmes au Parlement, 10 % parmi les maires) et suivant l'exemple français, un projet de loi a été déposé pour prévoir l'obligation d'une alternance entre hommes et femmes sur les listes de candidats aux élections locales.

En conclusion, elle a espéré que l'égalité des chances soit considérée comme un sujet important de la présidence française de l'Union européenne.

– Mme Majda Potrata, présidente de la commission des pétitions, des droits de l’homme et de l’égalité des chances de l’Assemblée nationale de Slovénie :

Mme Majda Potrata a indiqué que la proportion de femmes sur le marché du travail avait toujours été élevée en Slovénie et atteignait actuellement presque 50 %, essentiellement en emplois à temps plein, mais que les femmes, représentées surtout dans des secteurs peu rémunérés, étaient généralement moins bien payées, avec un différentiel de salaire plus élevé que la moyenne, et avaient moins d’opportunités de carrière que les hommes, malgré un bon niveau d’instruction.

Elle a précisé qu’un observatoire pour l’égalité entre les hommes et les femmes, ayant un statut d’institution indépendante, avait été récemment mis en place, mais n’avait reçu que peu de plaintes pour discrimination jusqu’ici, ce qu’elle a expliqué par les compétences limitées de cette autorité.

– Mme Gisela Wurm, présidente de la commission de l’égalité des droits du Nationalrat d’Autriche :

Mme Gisela Wurm a indiqué qu’en Autriche, les femmes étaient mieux représentées dans les conseils municipaux des grandes villes que dans ceux des villages, où elles étaient presque absentes.

Elle a précisé que le Parlement autrichien envisageait d’adopter une loi sur la parité en politique et s’est interrogée sur les mécanismes de pénalités financières applicables aux partis politiques existant dans d’autres pays.

– M. Ph. Dr. László Nagy, président de la commission des droits de l’homme, des minorités et du statut de la femme du Conseil national de Slovaquie :

M. Ph. Dr. László Nagy a regretté que la Slovaquie ne réussisse pas à améliorer la situation en matière de participation des femmes à la vie politique et aux postes de décision dans la vie économique, constatant que cette situation tendait même à s’aggraver dans certains secteurs comme l’éducation nationale, les services sociaux ou le commerce, et que l’écart salarial s’accroissait dans les fonctions supérieures.

Il a précisé que le Parlement slovaque avait rejeté à plusieurs reprises un projet de texte prévoyant une obligation de parité des candidats sur les listes présentées par les partis politiques.

Enfin, il a espéré qu’une réforme en cours de l’éducation nationale permette de mieux appliquer le principe de l’égalité des genres et de contribuer à la lutte contre les stéréotypes.

– Mme Mies Westerveld, membre de la commission des affaires sociales du Sénat des Pays-Bas :

Mme Mies Westerveld a déclaré qu'elle n'était pas favorable à l'institution de mesures contraignantes telles que les quotas, évoquant le « *trouble* » suscité par la décision du parti social-démocrate d'inscrire 50 % de femmes sur ses listes de candidats. Elle a estimé qu'il était important de respecter la sincérité de la représentation et de ne pas imposer les choses d'en haut.

Mme Gisèle Gautier, présidente, a conclu la matinée en constatant une convergence de vues sur les grandes problématiques, mais de grandes disparités de traitement selon les pays, qu'il faudra selon elle un jour harmoniser.

DEUXIÈME SÉANCE :
**« THÈME : L'ACCÈS DES FEMMES AUX FONCTIONS DE
RESPONSABILITÉ »**

Introduction de Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :

Mme Marie-Jo Zimmermann a tout d'abord présenté les deux intervenantes appelées à s'exprimer au cours de la séance de l'après-midi : Mme Anna Záborská, présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen et Mme Françoise Vilain, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social français.

Puis elle a appelé les parlementaires présents à s'engager sur la mise en œuvre de la « *feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes* » de la Commission européenne et à diffuser cette feuille de route autour d'eux.

À la suite des observations formulées par certains participants au cours du débat de la matinée, elle a souhaité apporter des précisions concernant la représentation des femmes au Parlement français. Elle a indiqué que le niveau relativement faible de cette représentation s'expliquait largement par les modes de scrutin en vigueur, et en particulier le scrutin majoritaire uninominal pour les élections législatives. Elle a rappelé qu'à la suite de la révision constitutionnelle adoptée en 1999, la Constitution prévoyait que « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* », les partis et groupements politiques étant chargés de contribuer à la mise en œuvre de ce principe.

Elle a précisé qu'en application des lois votées à la suite de cette révision constitutionnelle, le dépôt de listes de candidats paritaires, avec alternance stricte entre hommes et femmes, était désormais exigé pour l'ensemble des élections se déroulant au scrutin de liste à la représentation proportionnelle : élections municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus, élections régionales, élections sénatoriales dans les départements où sont élus au moins quatre sénateurs, élections au Parlement européen, mais qu'en revanche aucune obligation de parité ne s'appliquait aux élections législatives et aux élections sénatoriales dans les départements élisant moins de quatre sénateurs.

Elle a estimé que si les partis n'avaient pas de réelle volonté de favoriser la parité, c'étaient le plus souvent des hommes qui seraient investis et que les femmes devaient donc réaliser un véritable « *parcours du combattant* ».

Saluant la présence de jeunes parlementaires danoises, elle a souhaité que les jeunes parlementaires s'investissent et cherchent à faire élire d'autres femmes.

Enfin, elle a appelé de ses vœux un travail complémentaire entre les hommes et les femmes et l'adoption de législations ayant des conséquences positives pour les hommes comme pour les femmes.

Intervention de Mme Anna Záborská, présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen :

Mme Anna Záborská a félicité Mmes Marie-Jo Zimmerman et Gisèle Gautier pour l'organisation de cette réunion à l'occasion de la présidence française, puis salué la délégation slovaque.

Elle a expliqué que la commission qu'elle présidait s'était depuis longtemps investie dans la question du placement stratégique des femmes à des postes de responsabilité.

Elle a considéré que la « *nouvelle Europe* » constituait une chance pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société et que les expériences culturelles des anciens comme des nouveaux États membres méritaient d'être prises en considération.

Elle a ensuite énuméré les différents rapports dans lesquels la commission des droits de la femme du Parlement européen avait abordé, sous différentes approches, la question de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité :

– un rapport sur les femmes dans la politique internationale, qui a montré que les femmes apportaient un savoir-faire spécifique pour la diplomatie et la résolution de conflits, mais rencontraient des difficultés pour concilier leurs responsabilités de mères de famille et leurs ambitions professionnelles ;

– un rapport sur les femmes dans la science, qui a mis en évidence le faible nombre de femmes accédant à des postes de responsabilité dans ce secteur et la nécessité de mener des actions de sensibilisation pour donner aux femmes des exemples positifs de réussite ;

– un rapport sur les femmes dans le commerce international, qui a insisté sur la nécessité de promouvoir le micro-crédit pour les femmes ;

– un rapport sur la situation des femmes dans les conflits armés et leur rôle dans les négociations de paix, qui a montré que les femmes étaient particulièrement exposées aux violences dans ces conflits, mais jouaient aussi un rôle important en faveur de la paix ;

– un rapport sur l'évolution de la stratégie de Lisbonne et ses implications pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;

– et un rapport sur la conciliation de la vie universitaire et familiale pour les jeunes femmes étudiantes et mères de famille.

D'une manière générale, Mme Anna Záborská a considéré que le placement des femmes à des postes de responsabilité était une question pragmatique qui impliquait de valoriser toutes les capacités féminines, mais aussi d'établir un « *partenariat stratégique* » avec les hommes.

Évoquant sa participation, la veille, à une conférence organisée à Sciences Po Paris et intitulée « *Femmes Passerelles d'Europe* », elle a fait état de l'intervention d'une danoise selon laquelle la conciliation, pour les pères et les mères, de leurs responsabilités familiales et professionnelles, devenait un sujet prioritaire pour les entreprises et les administrations. Saluant ce changement de mentalités en cours au Danemark, elle y a vu l'émergence d'un modèle de référence pour toute l'Europe.

Elle a conclu en souhaitant que les femmes élues inspirent à des femmes plus jeunes l'envie de s'engager en politique.

Intervention de Mme Françoise Vilain, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social :

Mme Françoise Vilain a tout d'abord remercié Mmes Gisèle Gautier et Marie-Jo Zimmermann d'avoir organisé cette première réunion interparlementaire de la présidence française de l'Union européenne et d'y avoir associé le Conseil économique et social, représentant de la société civile.

Soulignant que les lois étaient indispensables, mais n'étaient appliquées que si la société civile y adhérait, elle a considéré comme exemplaire le travail mené en France par les trois délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social.

Elle a expliqué que le Conseil économique et social français réunissait des représentants des diverses composantes de la société civile pour travailler à dégager des consensus sur des perspectives de réforme.

Puis, partant du constat d'une grande différenciation entre élites et citoyens, partout en Europe, elle a estimé qu'il y aurait moins de problèmes si les élites étaient plus représentatives, plus différenciées, plus mixtes ; la mixité des élites lui est en effet apparue comme la condition d'une adéquation entre le monde politique et le peuple.

Après avoir rappelé que la délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social avait établi récemment un rapport sur la place des femmes dans les lieux de décision, elle a indiqué qu'au départ, elle n'était pas favorable, intellectuellement, aux lois sur la parité en politique, mais qu'elle reconnaissait aujourd'hui que ces lois avaient permis d'accroître la part des femmes au Parlement.

S'agissant de la société civile, elle a jugé très important que les femmes accèdent aux postes de responsabilité, faisant observer que des études

scientifiques américaines avaient montré que la mixité était un facteur de performance.

Elle a dénoncé la situation de certaines grandes entreprises qui ont une grande majorité de femmes parmi leurs clients, mais aucune femme dans leur conseil d'administration. Elle s'est d'ailleurs déclaré dubitative sur l'exactitude du chiffre de 10 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40, rappelant que cette proportion n'était que de 7 ou 8 % il y a un an, avec l'approbation de Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente.

Puis elle a constaté que bien que de plus en plus de femmes soient diplômées, 80 % du corps professoral universitaire restait masculin, que certains jurys de concours d'entrée aux grandes écoles ne comptaient aucune femme, que les femmes n'étaient pas assez nombreuses dans les filières scientifiques et que même dans les filières où elles étaient bien représentées, elles ne parvenaient pas aux postes de décision.

Pour remédier à cette situation, elle a formulé deux propositions.

Tout d'abord, elle a souhaité que le « *label égalité* » devienne un label européen, pour valoriser l'exemplarité des entreprises favorisant la mixité dans leur management.

En second lieu, elle a insisté sur la nécessité de traiter plus efficacement la question de la conciliation des parcours professionnels et familiaux des femmes et des hommes, en offrant partout des possibilités de garde d'enfants dans de bonnes conditions, par exemple grâce à la création de crèches interentreprises. Elle a en effet souligné que les pères et les mères avaient besoin d'avoir des structures de garde qui les aident à élever leurs enfants pour pouvoir travailler correctement.

À titre d'exemple, elle a expliqué qu'elle avait obtenu d'un comité d'entreprise de renoncer à financer des voyages au profit du cofinancement d'aides à domicile et de la mise en place d'un service de nettoyage. Elle a proposé que les comités d'entreprises soient orientés vers ce genre d'actions, en liaison avec les organisations professionnelles.

Elle a souhaité que l'Europe joue un rôle d'exemplarité sur ce sujet, soulignant que les femmes euroméditerranéennes, par exemple, attendaient beaucoup de l'exemple et de l'aide des femmes européennes.

En conclusion, elle a appelé de ses vœux plus de femmes dans les lieux de décision et plus de mixité dans la vie quotidienne, pour plus de démocratie.



D É B A T

À l'issue de ces interventions, Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente, a ouvert le débat en considérant que faire avancer la cause des femmes profitait aussi aux hommes et que la réussite ne pourrait être obtenue sans eux.

– Mme Stella Kyriakidou, membre de la commission sur l'égalité des chances entre hommes et femmes de la Chambre des représentants de Chypre :

Après avoir annoncé que le Parlement chypriote s'apprêtait à approuver, le jour même, le traité de Lisbonne, Mme Stella Kyriakidou a indiqué que des progrès avaient été effectués à Chypre pour l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité, dès avant l'adhésion à l'Union européenne, mais qu'il restait beaucoup d'inégalités pour l'accès aux responsabilités les plus élevées.

Elle a souligné deux avancées récentes :

– une commission spécialisée a été mise en place au Parlement pour traiter des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes ;

– un plan d'action national rassemble toutes les actions en faveur de l'égalité, mais est très difficile à mettre en œuvre.

Enfin, elle a souligné la nécessité de lutter contre les stéréotypes relatifs aux rôles respectifs des hommes et des femmes, et ce dès le plus jeune âge, avec l'approbation de Mmes Françoise Vilain et Marie-Jo Zimmermann, présidente.

– Mme Thalia Dragona, membre de la commission de l'égalité et des droits de l'homme du Parlement de Grèce :

Mme Thalia Dragona a apporté quelques précisions relatives à la situation en Grèce :

– le nombre de femmes parlementaires a doublé au cours des dix dernières années, mais reste assez bas, de l'ordre de 16 % ;

– sur 19 commissions parlementaires, 3 seulement sont présidées par des femmes ;

– les femmes sont actuellement 7,6 % parmi les secrétaires d'état et une femme est ministre des affaires étrangères, mais les femmes ont généralement des portefeuilles ministériels peu « *visibles* ».

Estimant que les mesures de discrimination positive, pas toujours bien acceptées, étaient destinées à être transitoires, elle a indiqué qu'un projet de loi venait d'être adopté afin d'instituer une obligation de représentation féminine au Parlement à hauteur d'un tiers. Les partis de l'opposition avaient proposé que ce tiers comprenne une représentation de chaque région périphérique. Malheureusement cet amendement n'a pas été adopté.

Elle a précisé que des quotas étaient d'ores et déjà appliqués par les partis politiques pour les organismes régionaux et les élections européennes (fixés respectivement à 40 % et 50 % pour le PS).

Elle a considéré que la Grèce était encore un pays patriarcal, où il était difficile de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Enfin, elle a souligné l'importance du travail en réseau pour les femmes parlementaires et la nécessité de lutter, en lien avec la société civile, contre les stéréotypes souvent intériorisés par les femmes elles-mêmes.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente, a insisté sur la responsabilité, vis-à-vis des autres femmes, incombant aux femmes qui accèdent aux postes de décision, et tout particulièrement aux femmes parlementaires.

– Mme Maria Fortuna Incostante, membre du Sénat de l'Italie :

Mme Maria Fortuna Incostante a regretté que malgré le principe d'égalité des chances et la politique de « *mainstreaming* », il subsiste encore beaucoup d'inégalités dans les faits.

Elle a évoqué l'expérimentation en Italie d'un système de réduction d'impôt accordée aux entreprises qui favorisent la mixité.

S'agissant de la représentation des femmes en politique, elle a distingué l'approche des pays du Nord où cette question est « *auto réglée* » par les partis politiques, de celle des pays qui adoptent des lois instituant des quotas, primes ou sanctions financières.

Soulignant l'influence des systèmes électoraux sur la représentation des femmes, elle a considéré que la présence limitée des femmes dans la vie politique italienne s'expliquait largement par les modes de scrutin.

Elle a estimé qu'il était important d'accroître la place des femmes dans les lieux de décision, pour favoriser des décisions de qualité tenant compte du point de vue des femmes, mais aussi au niveau symbolique.

Enfin, elle a souhaité que la présidence française soit l'occasion de promouvoir la question de la participation des femmes à l'exercice des responsabilités.

– Mme Dominique Tilmans, présidente du comité d’avis pour l’égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat de Belgique :

Après avoir souligné le caractère symbolique de cette première réunion interparlementaire de la présidence française, Mme Dominique Tilmans a souhaité distinguer la situation des cadres dirigeants à « *haut potentiel* » de celle des cadres occupant des fonctions « *périphériques* », faisant observer que 90 % des cadres à « *haut potentiel* » étaient des hommes et que bien souvent les femmes choisissaient elles-mêmes d’occuper des postes « *périphériques* » dans des secteurs tels que les ressources humaines, la communication et les relations publiques.

Elle a constaté que les femmes des jeunes générations, souvent plus diplômées que les hommes, souhaitaient occuper des postes à responsabilité, mais avaient tendance à douter d’elles-mêmes et une fois qu’elles avaient rencontré leur conjoint, se mettaient souvent en retrait si celui-ci exerçait une profession dominante.

Elle a ajouté qu’une fois mères de famille, les femmes culpabilisaient d’être peu présentes, puis devenaient moins mobiles, et finalement, fatiguées, avaient tendance à mettre de côté leur carrière professionnelle au moment de l’adolescence de leurs enfants, souvent difficile à gérer.

Doutant que les femmes osent toutes mener une politique de « *womanfriendly* », surtout lorsqu’elles sont jeunes, Mme Dominique Tilmans a considéré qu’il était essentiel d’agir sur trois points pour faire changer les choses :

- une éducation des enfants vraiment basée sur l’égalité ;
- une évolution des mentalités des hommes et des femmes dans les entreprises ;
- et un développement des crèches et modes de garde d’enfants, en veillant toutefois à ce que les parents continuent à assumer leur rôle éducatif.

Elle a constaté que bien souvent les femmes choisissaient leur métier davantage en fonction de la disponibilité laissée pour l’éducation des enfants que sur le fondement d’un projet professionnel réel, ce qui entraînait la féminisation massive de certaines professions comme l’enseignement ou la médecine, au risque de leur dévalorisation.

Mme Françoise Vilain a salué la qualité de cette intervention, soulignant l’importance du partage des tâches et considérant qu’il fallait cesser de faire entièrement reposer l’éducation des enfants sur les femmes, sans pour autant désengager la famille de l’éducation.

Elle a donc souhaité que l’on développe les services de proximité (crèches, services à la personne...) et que l’on cesse de penser que durée du travail rimait avec efficacité.

– Mme Julie Rademacher, membre du Folketing du Danemark :

Mme Julie Rademacher a estimé que l'éducation ne suffisait pas à résoudre le problème, constatant qu'au Danemark beaucoup de femmes très diplômées ne trouvaient pas sur le marché du travail la situation et le salaire correspondant à leur niveau de formation.

Elle a considéré qu'il fallait cesser de poser la question du choix entre famille et carrière, et a souligné l'intérêt du « *modèle* » espagnol, et en particulier de son gouvernement paritaire.

– Mme Ilona Vigh, membre de la commission de l'égalité des chances de l'Assemblée nationale de Hongrie :

Mme Ilona Vigh a indiqué qu'en Hongrie, la plupart des femmes travaillaient à temps plein (5,6 % de femmes à temps partiel seulement), mais qu'à travail égal, elles étaient moins bien payées que les hommes et privilégiaient certaines professions telles que l'enseignement et la santé.

Elle a également noté des comportements discriminatoires de la part des employeurs qui ne souhaitent pas recruter des femmes ayant des enfants en bas âge et la difficulté pour les femmes de cumuler vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, avec pour conséquences indirectes une maternité retardée, une baisse de la natalité et un délitement du noyau familial traditionnel, au risque d'une déstabilisation de la société.

S'agissant de la représentation des femmes en politique, elle a regretté que la proportion de femmes parmi les députés ne soit que de 10 % et qu'un projet de loi, qui prévoyait d'atteindre un objectif de 50 % de femmes en 2010, ait été refusé par 80 % des parlementaires de sexe masculin.

– Mme Eva Möllring, membre de la commission des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse du Bundestag d'Allemagne :

Mme Eva Möllring a souhaité savoir si la notation des entreprises prenait en compte leur engagement en faveur de la mixité.

En réponse à cette question, Mme Françoise Vilain a précisé que certaines agences de notation intégraient désormais des conditions relatives à la mixité dans leurs critères d'appréciation, ce qui pouvait être pris en compte pour l'accès au crédit, par exemple.

– Mme Doris Stump, membre de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) :

Mme Doris Stump a tout d'abord remercié le Sénat d'avoir bien voulu présenter dans ses locaux l'exposition intitulée : « *Briser le silence autour de la violence domestique* », réalisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa campagne de lutte contre les violences conjugales.

Après avoir rappelé que l'APCE rassemblait des parlementaires de 47 États membres, Mme Doris Stump a déclaré que la promotion de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité constituait un enjeu majeur pour le Conseil de l'Europe.

Elle a rappelé que l'APCE avait travaillé à plusieurs reprises sur ce sujet, en citant notamment :

– une recommandation adoptée en 2003 sur la « *participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision* », prévoyant que la représentation des femmes (ou des hommes) dans les instances de décision de la vie politique ou publique ne devrait pas descendre en dessous de 40 % ;

– une recommandation de 2004 sur la participation des femmes aux élections ;

– une recommandation de 2006 sur les mécanismes tendant à favoriser la participation des femmes à la prise de décision ;

– une résolution de 2008 sur « *l'autonomisation* » des femmes dans une société moderne, multiculturelle ;

– et un rapport en préparation sur l'impact des systèmes électoraux sur la représentation des femmes en politique.

Elle a considéré que l'accès des femmes aux postes de décision devait être favorisé dans les entreprises comme dans les administrations publiques, les médias ou les universités, leur présence constituant un encouragement pour les autres femmes, mais que les femmes devaient être poussées à accéder aux leviers de décision politiques et que les partis politiques avaient une responsabilité particulière à jouer dans ce domaine.

Ella précisé que l'APCE, où la proportion de femmes n'est que de 25 %, avait proposé un code de bonne conduite prévoyant :

– la création de mécanismes favorisant l'exercice de mandats par les femmes grâce à l'institution de quotas ou d'autres mesures de discrimination positive, pour les élections parlementaires ou pour les autres élections, à l'intérieur ou à l'extérieur des partis ;

– l'organisation de formations et d'incitations des femmes à participer à la vie politique.

S'appuyant sur l'exemple de la Suisse, elle a cité une expérience de mise en place de binôme entre une femme jeune et une femme ayant des

responsabilités politiques et jouant le rôle de mentor, et a jugé que certains partis politiques faisaient plus d'efforts que d'autres pour présenter des femmes, en fonction de leurs intérêts électoraux.

Après avoir rappelé le rôle joué par M. Jean-Guy Branger, sénateur français, membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'APCE, elle a indiqué que cette dernière avait décidé la création d'un « *prix de l'égalité des sexes* » destiné à récompenser des projets précis mis en œuvre par un ou plusieurs partis politiques pour améliorer la participation des femmes aux assemblées politiques, qui sera remis pour la première fois en 2009.

– M. Jean-Guy Branger, membre de la délégation du Sénat français aux droits des femmes et à l'égalité des chances des hommes et des femmes, et de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) :

M. Jean-Guy Branger a rappelé qu'il s'était beaucoup investi, à la commission de l'APCE pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, comme à la délégation du Sénat aux droits des femmes, pour faire progresser la place des femmes dans les instances de décision et plus particulièrement dans les assemblées élues, jugeant l'équilibre entre hommes et femmes indispensable pour de bonnes décisions. Il a notamment indiqué avoir été rapporteur pour l'APCE du projet de prix sur l'égalité des sexes.

Il a souhaité que la coopération entre les parlements nationaux et l'APCE se développe, estimant que les travaux menés dans le cadre du Conseil de l'Europe permettaient d'aborder les problèmes de société très en amont des travaux des parlements nationaux.

– Mme Maria Do Rosário Carneiro, présidente de la sous-commission de l'égalité des chances et de la famille de l'Assemblée de la République du Portugal :

Mme Maria Do Rosário Carneiro a relevé un accord général sur le constat de la situation actuelle, même si des stratégies différentes sont mises en œuvre selon les pays.

Elle a souligné que malgré les avancées obtenues en matière d'éducation et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les inégalités salariales et les difficultés d'accès des femmes aux fonctions de responsabilité subsistaient.

Elle a cependant considéré que les objectifs de la « *feuille de route* » resteraient difficiles à atteindre si l'on ne parvenait pas à quantifier la maternité et l'éducation des enfants en termes d'efficacité économique.

– Mme Anna Záborská, présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen :

Mme Anna Záborská a souhaité distinguer les inégalités salariales constatées entre hommes et femmes occupant des postes analogues de celles existant entre hommes et femmes occupant des postes de nature différente, jugeant les premières plus graves que les secondes.

Elle a considéré que le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes risquait de conduire, dans le monde du travail, à des discriminations tant à l'égard des pères qu'à l'égard des mères, vis-à-vis des célibataires et des couples sans enfant.

Elle a estimé que la société devait valoriser et rémunérer la maternité et les soins apportés à la famille, seule façon, selon elle, d'arriver à une véritable égalité de droits entre hommes et femmes.

Indiquant qu'elle préparait actuellement dans le cadre du Parlement européen un rapport sur la discrimination fondée sur le genre et la solidarité intergénérationnelle, elle a constaté que les femmes s'engageaient plus que les hommes dans cette solidarité et étaient de ce fait discriminées par rapport à eux.

Enfin, s'agissant de la participation des femmes à la vie politique, elle a souhaité que les femmes soient encouragées à s'engager dans les partis politiques et pas seulement dans les organisations non gouvernementales, afin qu'elles puissent faire valoir les questions intéressant les femmes lors de l'élaboration des programmes des partis.



CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE par Mmes Marie-Jo Zimmermann et Gisèle Gautier, présidentes des délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Pour terminer ses propos, **Mme Marie-Jo Zimmermann** a remercié l'ensemble des participants, souhaitant que cette journée soit le début d'un processus de coopération au service de la cause des femmes, à poursuivre pendant les six mois de la présidence française.

Elle a appelé les parlementaires présents à s'engager à soutenir les actions prioritaires de la « *feuille de route* » adoptée par la Commission européenne, sous l'impulsion de M. Vladimír Špidla, dont elle a énuméré les points essentiels, tous abordés au cours de la réunion :

- une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes ;
- la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle ;
- une représentation égale dans la prise de décision ;
- l'éradication de toute forme de violence fondée sur le genre ;
- l'élimination des stéréotypes de genre ;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques externes et de développement.

Elle a également souhaité que cette « *feuille de route* » soit diffusée à l'ensemble des parlementaires des pays européens, afin d'en promouvoir la mise en œuvre et ainsi d'« *aider les femmes à réussir leurs choix* ».

Rappelant le principe « *à travail égal, salaire égal* », elle a considéré qu'il n'y avait pas de honte à voter des mesures contraignantes pour assurer la mise en œuvre de ce principe.

Elle a déclaré qu'elle n'avait pas toujours été très favorable à la politique de discrimination positive, mais qu'il fallait avoir le courage d'adopter des mesures contraignantes pour permettre que l'égalité entre femmes et hommes devienne la « *norme des choses* ».

Enfin, elle a souligné qu'en choisissant la date du 3 juillet pour cette réunion, les délégations aux droits des femmes des deux assemblées du Parlement français avaient souhaité marquer symboliquement, par l'organisation de cette première rencontre interparlementaire de la présidence française, la volonté de faire avancer la cause des femmes, combat encore réel même si l'Europe avait déjà beaucoup fait pour les femmes, et elle a espéré que la prochaine réunion de la Conférence des commissions parlementaires pour l'égalité des chances des femmes et des hommes de l'Union européenne soit encore plus réussie que celle organisée ce 3 juillet 2008.

En conclusion, **Mme Gisèle Gautier** a remercié chaleureusement les participantes, présentes tout au long de la journée. Elle a réaffirmé avec force la nécessité pour celles-ci de signer et faire signer l'engagement de soutenir la « *feuille de route* », de telle sorte qu'elles en deviennent les « *ambassadeurs* » dans leurs pays respectifs, afin d'amplifier le mouvement, considérant qu'il reste encore de très nombreux défis à relever.

Les témoignages, denses et riches d'enseignements, ont en effet démontré qu'il fallait poursuivre, étape par étape, les avancées significatives que l'Union européenne doit encourager, dans chacun des États membres.

Déjà, une véritable dynamique, dans le domaine de la parité, s'est créée, grâce à l'Europe : 250 millions de femmes sont concernées par une Europe sociale, paritaire, égalitaire.

Il apparaît indispensable, plus que jamais, de tisser ensemble des « *réseaux de forces vives, de compétences croisées* » afin que la parité devienne réalité, non pas pour demain, mais pour aujourd'hui – a poursuivi Mme Gisèle Gautier.

Une réalité – a-t-elle ajouté – qui ne soit pas uniquement inscrite dans les textes législatifs, les recommandations ou autres résolutions, mais également dans les esprits, dans les mentalités, qui n'évoluent que trop lentement.

Enfin, elle a demandé que soit adressé, dans les meilleurs délais, à chacun(e) des parlementaires invité(e)s, présent(e)s ou non, un exemplaire concis du compte rendu de cette journée, pour informer, susciter des initiatives s'inspirant des meilleurs exemples concrets réalisés dans certains des 27 pays membres, s'inscrivant ainsi dans l'esprit des actions prioritaires définies par le commissaire européen Vladimír Špidla.

Mme Gisèle Gautier a conclu en citant une phrase de Victor Hugo aux termes de laquelle : « *Un jour viendra où vous (...), toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous joindrez étroitement dans une unité supérieure et vous constituerez la fraternité européenne* » et en déclarant : « *Vive les femmes, Vive la mixité, Vive l'Europe* ».

